

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE L'INSTITUT DE PREPARATION A L'ADMINISTRATION GENERALE DU 20 MARS 2008

Le Conseil de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale s'est réuni le 20 Mars 2008 dans la salle 301 du site des Tertiales, Rue des Cent Têtes à Valenciennes.

Etaient présents :

- Monsieur Gilbert ELKAÏM, Directeur de l'IRA de Lille
- Monsieur Xavier MOREAU, Directeur de l'IPAG
- Monsieur Michel FIVET, Directeur Général Adjoint, représentant Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier de Valenciennes

- Monsieur Jacques KRAWCZYK, Enseignant

- Mademoiselle Evelyne DEVALLEZ, Attachée d'Administration, Responsable administrative de l'IPAG
- Monsieur Yves-Marie METAY, Secrétaire d'Administration

- Mademoiselle Sandrine CROMBET, Etudiante
- Mademoiselle Marjorie FROMONT, Etudiante
- Mademoiselle Tétaohamaï GAYAN-RAMIREZ, Etudiante
- Monsieur Tahar TALEB, Etudiant

- Madame Agnès LACOSTE, Secrétaire Pédagogique
- Mademoiselle Ophélie FERNANDEZ-GARCIA, Etudiante

Avaient donné pouvoir :

- Monsieur le Directeur Général de l'Administration et de la Fonction Publique, à Monsieur Gilbert ELKAÏM
- Monsieur Dominique BABSKI, Enseignant, à Monsieur Jacques KRAWCZYK
- Monsieur Emmanuel CHERRIER, Enseignant, à Monsieur Xavier MOREAU

Etaient excusés :

- Monsieur le Préfet de Région Nord/Pas-de-Calais
- Monsieur le Président du Conseil Régional
- Monsieur le Maire de Valenciennes
- Monsieur le Directeur Régional des Douanes
- Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Adjoint au Directeur des Services Départementaux
- Madame la Directrice des Services Fiscaux du Nord-Valenciennes
- Monsieur l'Ingénieur d'Arrondissement de l'Équipement
- Monsieur le Chef d'Agence de l'ANPE de Valenciennes

- Madame la Présidente de l'Université
- Monsieur le Secrétaire Général de l'Université
- Monsieur l'Agent Comptable de l'Université
- Monsieur le Vice-Président chargé de la gestion des moyens
- Monsieur le Vice-Président chargé des formations et de la pédagogie
- Monsieur le Directeur du CEPPEPES

Monsieur ELKAÏM, Président du Conseil, ouvre la séance à 10h45.

1) Examen du compte-rendu du Conseil de l'IPAG du 27 Novembre 2007.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2) Examen du compte financier de l'année 2007.

M. MOREAU présente ce compte financier.

Les **dépenses** de l'exercice 2007 (229 079,85 €) ont diminué par rapport à celles de l'exercice précédent.

Cette considérable diminution est imputable au non rattachement d'une partie des heures complémentaires effectuées en 2007 (42 200 €) à cet exercice, mais aussi au report de dépenses d'équipement (4482,96 €) et de fonctionnement (plus de 6000 €) sur l'exercice 2008.

Les **charges de personnel** (161 958,14 €) sont en forte diminution (-30%) pour la raison susmentionnée. Elles représentent, cependant, 71,75% des dépenses de fonctionnement. En effet, le déficit de postes qui caractérise l'IPAG le contraint à faire assurer une grande partie des enseignements sous forme de vacations.

Les **autres charges de fonctionnement** (63 741,80 €) diminuent de 15%.

Les dépenses internes diminuent, en effet, sensiblement : reprographie (12 590,43 €), téléphone (2202,99 €), fournitures (3227,93 €) et affranchissements (4294,20 €). A ces dépenses « internes » s'ajoutent d'autres charges : la participation forfaitaire FC versée aux services généraux de l'Université, la participation au Salon de l'Étudiant organisé par l'Université et le remboursement du complément de service d'un enseignant de l'IUFM. Au total, les dépenses internes s'élèvent à 27 784,34 €.

Les charges de fonctionnement se répartissent dans les destinations suivantes : Formation initiale et continue Licence : 17 848,61 €, Formation initiale et continue Master : 16 583,85 €.

Enfin, les **dépenses d'investissement** (3379,61 €) ne concernent que le matériel informatique. Elles ont été prévues dans les destinations Licence (1779,64 €) et Master (1599,97 €). Les autres dépenses engagées en 2007 sont reportées sur l'exercice suivant (4882,96 €).

Les **recettes**, qui s'élèvent à 383 281,36 €, progressent de 11,72% par rapport à l'exercice 2006.

Les **crédits versés par l'Université** (290 142 €) s'accroissent de 11%, compte tenu de la sensible augmentation des effectifs de l'IPAG. Ils comprennent la Dotation Globale de Fonctionnement (287 283 €) et les crédits destinés à financer des dépenses d'équipement (2859 €). Par ailleurs, un complément (6671 €) a été versé pour financer les investissements.

Les recettes provenant de la mise en place de projets (calendrier pédagogique, APOGEE...) s'élèvent à 11 212 €.

Une somme de 7500 € a été versée en contrepartie des charges patronales.

Les **ressources propres** comprennent des recettes de formation initiale ; les recettes procurées par les frais de dossier (14 122 €) et le reversement des droits de scolarité spécifiques (4727,33 €). S'ajoute aux recettes de formation initiale le reversement par la Trésorerie d'une somme destinée à financer des heures complémentaires effectuées en 2006, reversement qui a fait l'objet d'une DBM de rattachement (17 172,55 €).

Les ressources propres comprennent également des recettes de formation continue, recettes qui progressent de 18% : la subvention du Ministère de la Fonction Publique finançant une préparation aux concours internes de catégorie A (13 300 €), les crédits de la Région (7208,20 €) correspondant à la formation de demandeurs d'emploi en Diplôme d'Administration Générale, les ressources procurées par les conventions de formation continue (10 950 €).

L'exercice 2007 fait apparaître un résultat excédentaire important de 154 201,51 €, résultat qui doit être relativisé compte tenu du report sur l'année 2008 de plusieurs dépenses de fonctionnement et d'équipement et surtout du non rattachement à l'exercice d'une partie des heures complémentaires effectuées en 2007.

3) Information sur l'évolution des aides financières aux étudiants.

Monsieur MOREAU aborde d'abord le chapitre des allocations pour la diversité dans la fonction publique, qui ont remplacé les bourses de service public.

Il rappelle qu'il est parvenu à obtenir de la Préfecture de Région que le CROUS soit chargé de l'examen de la recevabilité des dossiers (plafond de ressources). D'autre part, il a convaincu la Préfecture de Région de répartir les allocations entre les institutions concernées au prorata du nombre de demandes éligibles.

De ce fait, l'IPAG de Valenciennes a obtenu 72 allocations sur les 107 attribuées à la Région Nord-Pas-de-Calais (l'IPAG de Lille et l'IEP de Lille ont respectivement obtenu 16 et 2 allocations). Les autres allocations ont été versées à des demandeurs d'emploi qui se sont adressés directement à la Préfecture de Région.

Monsieur MOREAU constate que l'IPAG de Valenciennes a obtenu les 2/3 des allocations attribuées à la Région qui était elle-même bien dotée. Cependant, Monsieur MOREAU souligne que le montant des allocations pour la diversité dans la fonction publique est très largement inférieur à celui des bourses de service public (2000 € au lieu de 3700 €).

Par ailleurs, Monsieur MOREAU déplore que la question du cumul de ces allocations avec les bourses d'enseignement supérieur (sur critères sociaux) ait malheureusement donné lieu à une grande confusion. La position du Ministère de la Fonction Publique avait toujours été favorable à ce cumul, mais une circulaire du Ministère de l'Enseignement Supérieur l'a, dans un premier temps, interdit ! Après bien des péripéties le Ministère de l'Enseignement Supérieur a modifié sa circulaire pour autoriser le cumul, mais à titre exceptionnel, pour cette année universitaire.

Des difficultés résultant de l'interdiction de ce cumul sont prévisibles à la rentrée 2008. En effet, Monsieur MOREAU rappelle que les bourses de service public étaient gérées par les CROUS, comme les bourses d'enseignement supérieur, mais que les allocations pour la diversité dans la fonction publique échappent à leur contrôle, puisqu'elles sont attribuées par le Ministère de la Fonction Publique et distribuées par les Préfectures de Région. Il sera donc difficile de coordonner les procédures d'attribution de ces deux catégories d'aides financières.

Monsieur ELKAÏM reconnaît que les deux Ministères n'ont pas facilement harmonisé leur position, le dispositif, qui a été conçu par le précédent Ministre de la Fonction Publique, ayant été lancé dans l'urgence. Il considère que les décisions qui ont été prises au niveau régional ont permis de ne pas retarder exagérément l'application de ces mesures.

Monsieur ELKAÏM estime que l'interdiction du cumul des bourses d'enseignement supérieur et des allocations pour la diversité est contraire à la philosophie même de ces allocations (permettre un complément de revenus à des étudiants ou à des demandeurs d'emploi déjà diplômés désireux de rejoindre la fonction publique).

Il rappelle que ce régime d'allocations prévoyait également la mise en place de parrainages et de tutorats en faveur principalement des demandeurs d'emploi. L'IRA de Lille a ainsi instauré une forme de tutorat collectif fondé sur l'information et sur la sensibilisation aux concours de la fonction publique. Monsieur ELKAÏM considère qu'il faudra dresser le bilan des différentes mesures d'accompagnement qui ont été prises par les institutions concernées (les universités, le CNED, l'IRA).

Monsieur MOREAU fait remarquer que, contrairement aux étudiants, les demandeurs d'emploi n'ont fait l'objet d'aucune sélection. D'autre part, la Préfecture de Région a demandé à Monsieur MOREAU d'organiser à l'intention de ces demandeurs d'emploi une formation comprenant des enseignements d'ordre méthodologique (préparation à la Composition de Culture Générale, à la Note de Synthèse et au Grand Oral). Il a obtenu que ces demandeurs d'emploi s'inscrivent à l'Université dans les mêmes conditions financières que les RMIstes. Or, seulement 7 demandeurs d'emploi se sont inscrits et ils ne sont que 2 à participer régulièrement aux enseignements (à leur décharge, ils ont vraisemblablement pensé qu'ils devaient choisir entre la formation mise en place à l'IPAG et le dispositif de tutorats instauré à l'IRA de Lille). En tous les cas le bilan est décevant.

Ce constat conforte Monsieur ELKAÏM dans son souhait de faire évaluer les mesures prises en faveur du public non étudiant.

S'agissant de la deuxième catégorie d'aides financières aux étudiants, à savoir les bourses d'enseignement supérieur, Monsieur MOREAU rappelle, qu'à son initiative, le Bureau de la Conférence des Directeurs d'IPAG et de CPAG a obtenu du Ministère de l'Enseignement Supérieur l'extension du régime de ces bourses aux étudiants inscrits dans les IPAG et CPAG dans les préparations aux concours non validées par des diplômes nationaux.

Cependant, les étudiants inscrits dans des diplômes d'université étaient, dans un premier temps, exclus du dispositif. Monsieur MOREAU est parvenu à convaincre le Ministère de l'inéquité de cette mesure d'exclusion et désormais les étudiants inscrits en Diplôme d'Administration Générale peuvent donc prétendre à bénéficier des bourses d'enseignement supérieur, ce qui lui apparaît comme un important progrès.

4) Frais acquittés par les candidats en Diplôme d'Administration Générale et en Préparation aux Grands Concours.

Monsieur MOREAU rappelle que, à la demande de l'Université, les frais de dossier acquittés par les candidats aux diverses formations de l'IPAG n'ont pas été inscrits au budget initial. Le Ministère a en effet rappelé aux Recteurs que les droits d'inscription étaient les seuls frais que devaient acquitter les étudiants inscrits dans des diplômes nationaux (des frais complémentaires correspondant à des prestations facultatives et clairement identifiées peuvent cependant être perçus).

Cependant, la légalité de la perception de ces frais de dossier au titre des formations non diplômantes ou au titre des diplômes d'université n'est pas remise en cause.

Monsieur MOREAU demande au Conseil de se prononcer en faveur du maintien des frais de dossier acquittés, lors du dépôt du dossier de candidature, par les candidats en Diplôme d'Administration Générale et en Préparation aux Grands Concours. Il souligne que ces frais, qui s'élèvent à 23 €, sont modestes, en particulier pour les candidats en DAG (les candidats dans des diplômes d'université acquittent généralement des frais d'un montant bien supérieur). Monsieur MOREAU rappelle aussi que les droits d'inscription acquittés par les étudiants inscrits dans ces formations sont peu élevés car ils correspondent aux droits d'inscription du « cursus Licence » (178,72 € en 2007-2008).

Répondant à la demande de précision formulée par Monsieur TALEB, Monsieur MOREAU explique que l'exigence des frais de dossier est très habituelle et pour un montant souvent beaucoup plus élevé. La procédure de traitement des dossiers de candidature génère un important travail.

Le maintien des frais de dossiers pour les candidats en DAG et en Préparation aux Grands Concours est approuvé à l'unanimité.

5) Informations sur les perspectives d'évolution des formations de l'IPAG.

Monsieur MOREAU présente un tableau des effectifs 2007-2008 des IPAG et des CPAG.

L'IPAG de Valenciennes occupe de façon incontestable le premier rang national. L'Institut résiste mieux que d'autres à la sensible baisse des effectifs constatée dans le pays. Avec l'IPAG de Créteil (qui fonctionne en symbiose avec la Faculté Administration et Echanges Internationaux) il partage la première position nationale s'agissant des effectifs en LAP (210 inscrits). L'IPAG de Valenciennes affiche de loin le plus grand nombre d'inscrits (150) en Master 1 (parmi lesquels 16 le sont au titre de la Validation des Acquis Professionnels, 13 étant des élèves actuellement en formation à l'IRA de Lille). En Master 2 plus de la moitié des inscrits le sont au titre de la VAP (44 sur 81 dont 42 élèves de l'IRA de Lille), l'Institut ayant également l'effectif le plus élevé du pays dans cette formation. La Préparation aux Grands Concours réunit 46 étudiants. La préparation aux concours de catégorie B, sanctionnée par un diplôme d'université, le Diplôme d'Administration Générale, dans lequel on dénombre 92 étudiants, constitue la seule préparation aux concours de catégorie B qui fonctionne encore bien dans le pays.

Cependant, Monsieur MOREAU observe que le contexte n'est plus aussi favorable, comme le lui ont confirmé ses participations au Salon de l'Étudiant et au Salon de la Poursuite d'Études à Lille. La fonction publique est moins attractive, ce désintérêt s'expliquant sans doute en grande partie par l'impact du discours présidentiel (le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite).

Monsieur ELKAÏM souligne, de son côté, que le nombre des candidats aux concours des IRA est en très sensible diminution.

Il relève que la communication sur les besoins réels de la fonction publique de l'État (qui doit recruter en moyenne 38 000 agents sur une période 5 ou 6 ans) n'a pas été exempte de critiques. Les IRA pourraient d'ailleurs accueillir 180 élèves durant les quatre ou cinq prochaines promotions. Monsieur ELKAÏM souligne également la méconnaissance de l'augmentation des effectifs dans la fonction publique territoriale et des très importants besoins de la fonction publique hospitalière. Le Réseau des Ecoles de Service Public a alerté le Ministre de la Fonction Publique sur la nécessité de clarifier la communication à propos des recrutements de la fonction publique.

Mademoiselle FERNANDEZ-GARCIA décrit la crainte de nombreux étudiants de ne jamais parvenir à obtenir un concours et elle fait état des clichés qui ont encore cours sur l'image du fonctionnaire dans le milieu associatif étudiant.

Monsieur MOREAU présente ensuite les perspectives d'évolution des concours. En effet, l'Inspection Générale de l'Administration a entrepris un réexamen général de leur contenu. L'objectif est de moderniser les concours en les professionnalisant et de favoriser la diversité sociale des candidats.

Monsieur MOREAU approuve certaines orientations. Le rapport constate la mauvaise communication sur les concours qui sont sans doute trop nombreux : il propose de regrouper les recrutements et de mieux informer les candidats. Le rapport DESGORGES suggère également d'harmoniser davantage les épreuves et les programmes des concours, ce qui devrait faciliter leur préparation.

En revanche, Monsieur MOREAU se montre résolument hostile à l'éradication envisagée de toutes les disciplines ne présentant pas un intérêt du point de vue professionnel. Les épreuves de culture générale seraient écartées (Composition de Culture Générale, épreuve optionnelle d'Histoire...) ou transformées (le Grand Oral serait axé sur la personnalité et la motivation du candidat). Une mise en situation serait introduite, ce qui lui paraît difficilement concevable dans le cadre des concours externes.

Monsieur MOREAU estime que la suppression des épreuves de culture générale va à l'encontre de la recherche d'une plus grande attractivité des concours, car elle dissuadera les littéraires de les préparer. Or, les littéraires sont de très bons candidats et ils constituent actuellement l'un des meilleurs viviers de recrutement pour l'IPAG.

D'autre part, le rapport DESFORGES constate la présence aux concours de nombreux candidats surdiplômés. Afin de réduire ce phénomène le rapport préconise d'adapter les épreuves au niveau réglementaire de recrutement. L'innovation la plus étonnante serait la création de Baccalauréats Professionnels « Métiers de la Fonction Publique » qui prépareraient aux concours de catégorie B.

Monsieur ELKAÏM explique que le rapport DESFORGES s'inscrit dans un cadre plus vaste : celui de la révision générale des politiques publiques. Le système français de recrutement dans la fonction publique présente quelques spécificités : les candidats aux concours doivent d'abord justifier d'un certain niveau de connaissances, attesté par la possession d'un diplôme, qui fait ensuite l'objet d'une seconde vérification via les épreuves des concours. La réussite à un concours ne dispense pas d'un troisième niveau de vérification, à travers des cycles de formation au terme desquels un classement est opéré.

La réflexion qui est actuellement engagée consiste à s'interroger sur le bien fondé de cette sursélectivité.

L'aspect logistique des concours (leur nombre, leur coût, leurs difficultés d'organisation) a fait l'objet d'une lettre de mission confiée au Comité d'Enquête sur le Coût et les Rendements des Services Publics, organisme qui dépend de la Cour des Comptes. Ce Comité a réuni un groupe de travail, dont Monsieur ELKAÏM fait partie, qui a entamé une analyse approfondie de la dimension logistique des concours (au nombre de 3000 sur l'ensemble des trois fonctions publiques). Madame DESFORGES fait partie, elle aussi, de ce Comité d'Enquête car il ne faut pas dissocier l'analyse de l'organisation des concours et celle de leur contenu.

Le rapport DESFORGES, dont la mission était d'émettre des propositions relatives au contenu des concours, est donc le premier qui a été déposé (il est consultable sur le site du Ministère de l'Intérieur).

Enfin, un troisième élément de réflexion est encore à venir. Sous la direction de Monsieur LE BRIS, ancien Directeur de l'ENA, et de Monsieur BARBAZA, ancien Directeur de l'IRA de Bastia, un groupe de travail réfléchira à la question de la formation des fonctionnaires (la scolarité dans les diverses écoles de formation de l'administration).

De cette vaste réflexion se dégagent d'ores et déjà quelques certitudes.

Le principe du concours comme mode de recrutement pour la grande majorité des fonctionnaires est réaffirmé. Il ne s'agit pas d'appauvrir le niveau de recrutement mais d'éviter des redondances, car d'excellents étudiants ayant satisfait aux épreuves des concours ne font pas nécessairement de bons élèves des écoles d'application ni surtout de bons fonctionnaires. Monsieur ELKAÏM souligne la cohérence d'ensemble de toutes les pistes de réflexion. Il indique encore que le classement de sortie (à l'ENA et dans les IRA) est appelé à disparaître.

Mademoiselle GAYAN remarque que cette professionnalisation devrait permettre de mettre en évidence des aspects de la personnalité du candidat qui lui seront utiles dans l'exercice de ses fonctions.

Monsieur TALEB relève le décalage qui existe entre le mode d'évaluation du candidat (la vérification de son niveau de connaissances) et les aptitudes professionnelles dont il devra faire preuve.

Monsieur MOREAU observe qu'il ne faut pas tomber dans la caricature : les épreuves actuelles des concours vont au delà de la simple vérification des connaissances. Il cite les exemples de la Note de Synthèse et du Grand Oral qui permettent également d'apprécier les aptitudes professionnelles.

Il affirme également qu'en dépit des incertitudes relatives à l'évolution des concours il ne renonce pas à réformer le DAG, qui deviendrait un diplôme en deux ans avec accueil direct des bacheliers en première année. Cette évolution permettrait de pérenniser le DAG et de créer une filière d'accès vers la LAP à partir du Bac.

6) Questions diverses.

Monsieur MOREAU présente les calendriers prévisionnels pour l'année universitaire 2008-2009. Il explique qu'il a respecté les indications fournies par l'Université. Les rentrées sont un peu anticipées en Master par rapport aux années antérieures afin de pouvoir neutraliser la semaine du concours des IRA.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur ELKAÏM lève la séance à 12h25.